



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/412

Centrale d'achat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Convention d'adhésion

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction de la Commande Publique

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/412 - CENTRALE D'ACHAT DE LA REGION AUVERGNE-
RHONE-ALPES - CONVENTION D'ADHESION
(SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON -
DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte

Une convention d'adhésion partielle a été conclue en avril 2020, pendant la période d'état d'urgence sanitaire née de l'épidémie de covid-19, entre la Ville de Lyon et la centrale d'achat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour permettre à la Ville de pouvoir acquérir, via ce cadre d'achat, des équipements de protection individuelle.

II - Adhésion globale à la centrale d'achat

La Région a mis en place une centrale d'achat en 2017, cette dernière était initialement réservée aux lycées, puis elle a été ouverte à d'autres services de la Région et, enfin, à d'autres collectivités.

L'adhésion à la centrale d'achat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes permet de bénéficier, en direct, à de nombreux marchés (liste indicative annexée à la présente délibération) sans lancer de consultation.

Le recours aux marchés de la centrale n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière, ce qui offrira une alternative à l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et complétera notre offre actuelle de marchés propres à la Ville.

En raison de l'adhésion partielle à la centrale, pendant la période d'état d'urgence sanitaire, la Ville n'aura pas à verser, à nouveau, le droit d'entrée initial (1 500 €).

En revanche, chaque année, des frais de participation seront versés par la Ville, à la centrale, selon un pourcentage prédéfini, en fonction du volume de ses dépenses, explicité à l'annexe de la convention.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

Vu la liste indicative des marchés en cours de la centrale d'achat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes annexée ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale et son annexe ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1 - La convention formalisant l'adhésion de la Ville de Lyon à la centrale d'achat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est approuvée.
- 2 - M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET